



C/2026/1042

18.2.2026

DÉCISION DU CONSEIL

du 11 février 2026

**portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour
l'amélioration des conditions de vie et de travail pour les Pays-Bas**

(C/2026/1042)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 28 mars 2023 ⁽²⁾, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M. Jurje DE HAAN.
- (3) L'organisation d'employeurs BusinessEurope a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Pascal BOUGIE est nommé membre du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Jurje DE HAAN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 11 février 2026.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

⁽¹⁾ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2019/127/oj>.

⁽²⁾ Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 23).